

CSAA du 23 janvier 2023

Préparation de la rentrée

Le contexte national

Une baisse démographique et une hausse des taux d'encadrement dans le 1^{er} degré

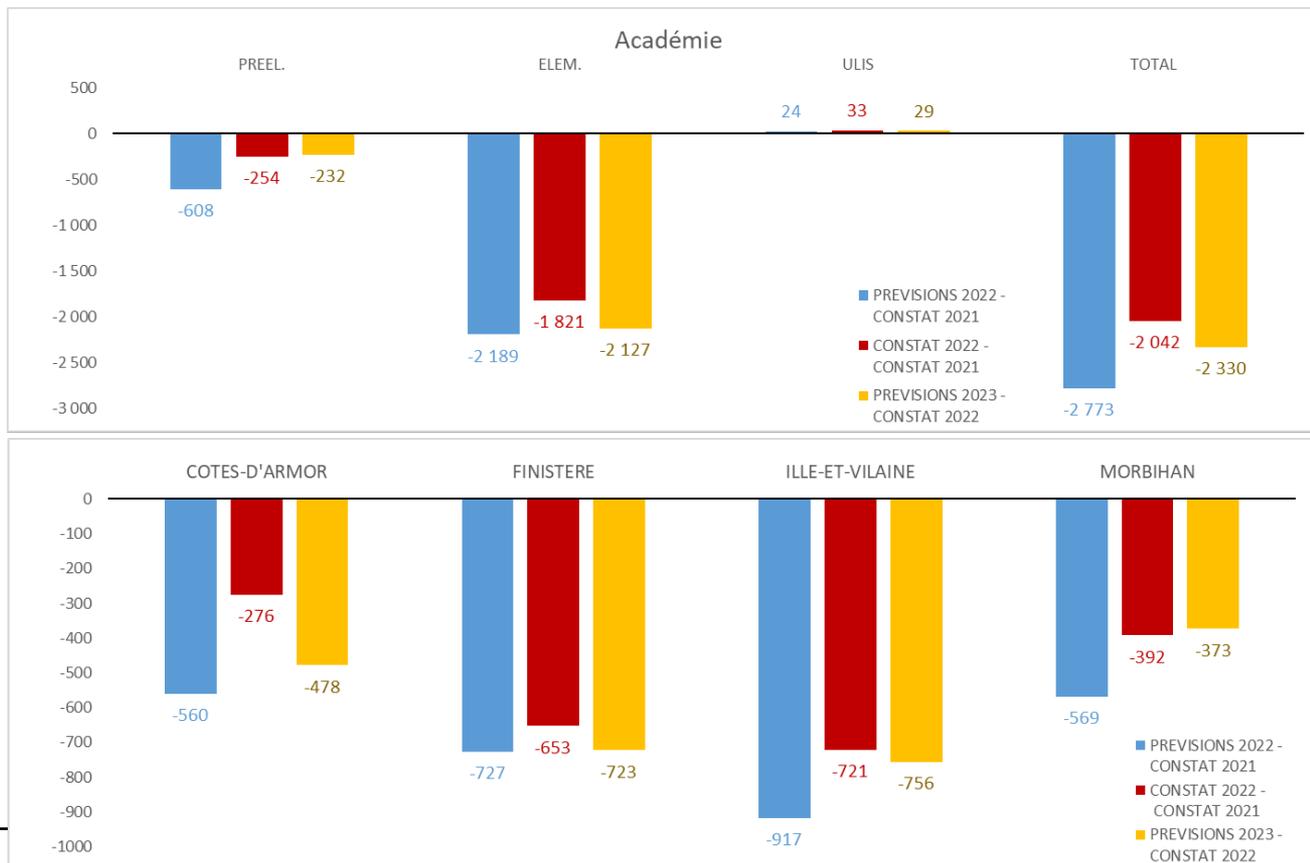
- Une baisse de 64 000 élèves, attendue dans le 1^{er} degré public pour la rentrée 2023 ;
 - Une diminution de 1500 emplois au niveau national ;
 - Un taux d'encadrement en augmentation.
-

Priorité de la rentrée 2023

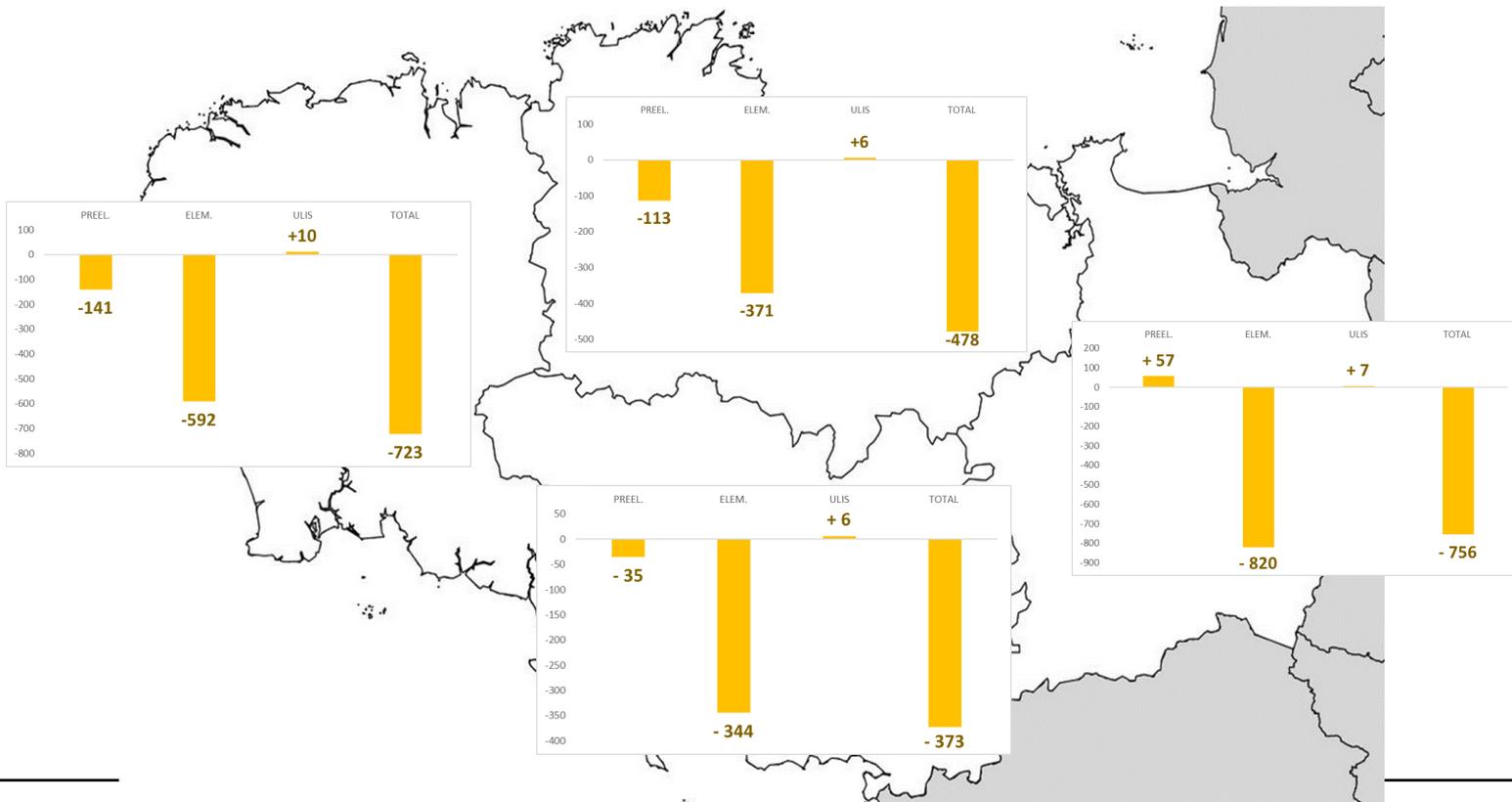
1. **Achever la limitation à 24 élèves** des classes de grande section de maternelle, puis de CP et de CE1 hors classes en Education Prioritaire ;
2. **Finaliser le dédoublement** des classes en grande section de maternelle en Education Prioritaire ;
3. **Poursuivre la politique d'accompagnement des élèves en situation de handicap** par la création d'ULIS;
4. **Poursuivre le développement de l'apprentissage du breton** dans le cadre de la carte académique des pôles bilingues (près de 487 ETP y sont consacrés à la rentrée en 2022, soit 20 de plus qu'en 2021).

Il ne sera pas procédé à des fermetures d'écoles sans accord des maires, en dehors des dispositifs de regroupement pédagogique.

Évolution des effectifs - public - prévision/constat R2022 – prévision R2023



Évolution des effectifs par département – public - prévision 2023-constat 2022



1^{er} degré

Mesures de rentrée 2023

Répartition des mesures d'emplois et taux d'encadrement :

	Emplois	P/E 2023 prévu	Rappel P/E 2022	Evolution P/E 2023-2017
Côtes d'Armor	- 22	5.84	5.83	+0.35
Finistère	- 35	5.83	5.82	+0.35
Ille et Vilaine	+ 7	5.70	5.63	+0.52
Morbihan	- 10	5.73	5.70	+0.31
Total	- 60	5.77	5.73	+0.41

1^{er} degré :

Mesures de rentrée 2023

Les redéploiements proposés permettent une légère augmentation des taux d'encadrement dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère, tout en améliorant sensiblement ceux de l'Ille et Vilaine et du Morbihan, pour les rapprocher de la moyenne académique.

Ces redéploiements tiennent compte des évolutions démographiques, mais également des besoins en ULIS, des plafonnements à 24 restant à financer, et du surcoût des filières bilingues par département.

Le contexte national :

Au niveau national, une diminution de 840 élèves est attendue.

Des progressions d'effectif jusqu'à 1% sont attendues dans les académies franciliennes (hors Paris) et les académies du sud de la France. Elles seront supérieures à 1% à Nice et Mayotte.

Les moyens d'enseignement du 2nd degré public sont en baisse de 481 emplois enseignants.

Second degré

Priorités de la rentrée 2023

- Maintenir ou augmenter les taux d'encadrement en collèges, lycées généraux et technologiques:

Collèges :	H/E prévisionnel de 1.193 indentique à celui prévu en 2022
Lycées :	H/E prévisionnel de 1.451 pour 1.442 prévu en 2022

- En collège, les budgets départementaux permettent de garantir à chaque collège de l'académie une dotation de base (les 29 heures de la grille horaires) composée uniquement d'heures postes et heures supplémentaires, auxquelles viendront s'ajouter un volume variable d'IMP selon la taille de l'établissement.

- Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du lycée :

- La généralisation de l'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves de première qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques,
 - Reconduction de l'accompagnement destiné aux lycées de petite taille (jusqu'à 6 divisions de première), pour leur permettre la mise en œuvre d'une offre de formation diversifiée en termes d'enseignements de spécialité en première. 7.1 ETP ont été réservés à ce titre et sont intégrés dans les DGH initiales,
 - Le financement de l'offre optionnelle spécifique en classe de terminale pourra faire l'objet d'un dialogue avec les DASEN au cours de la phase d'échanges avec les lycées.
-

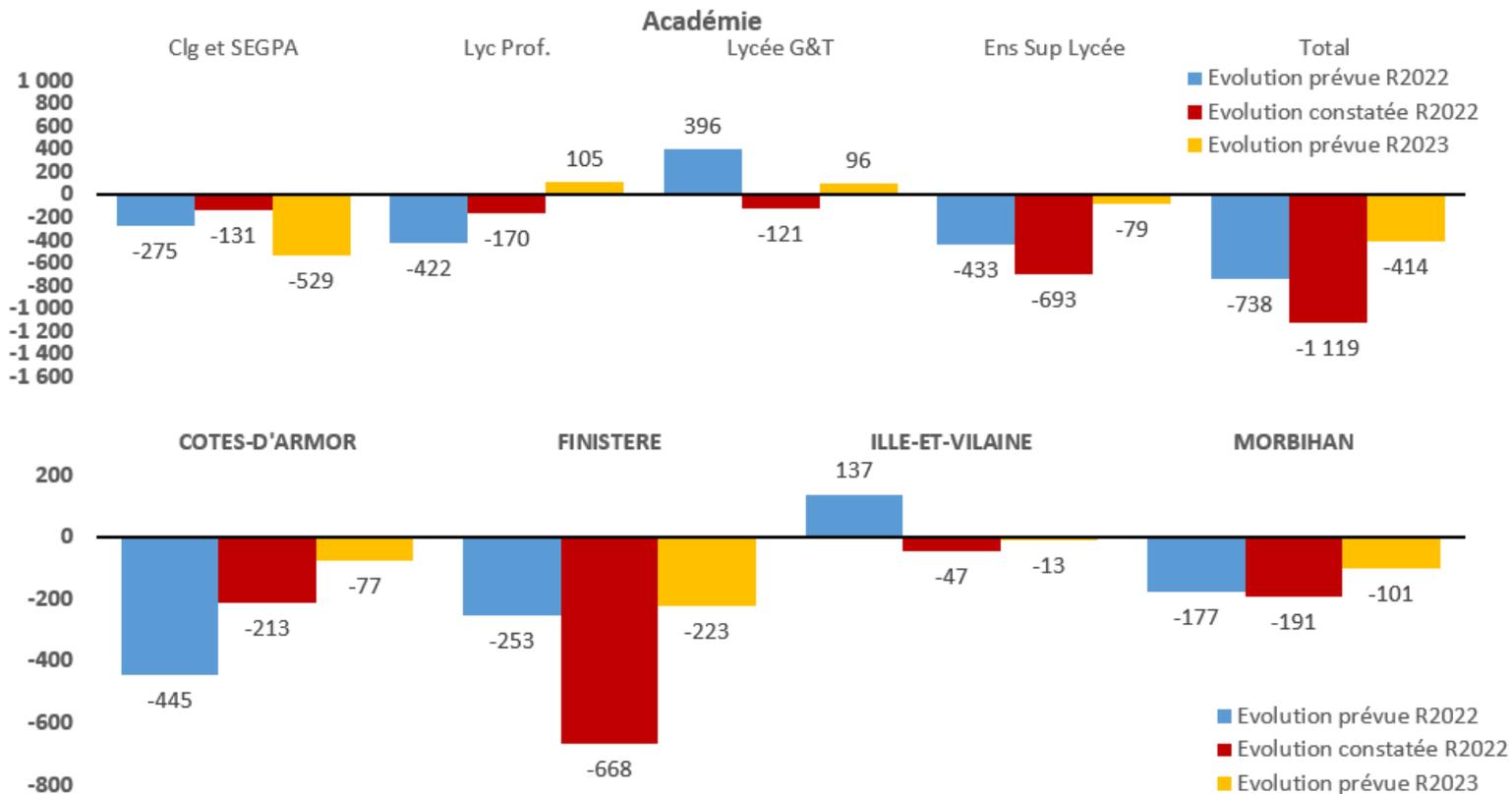
Second degré

Priorités de la rentrée 2023

- Conformément aux engagements ministériels, les moyens sont en augmentation au lycée professionnel : l'ensemble des ouvertures ou transformations prévues à la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2023 pourront être mises en œuvre. Les dotations initiales des établissements intègrent ces mesures.
 - Soutien important aux dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap : création de 8 ULIS (7 en collège et 1 en LP) et le financement du pôle jeune sourd LSF Rennes CLG Binquénais / interprète signant (déjà ouvert en gestion en sur reliquat HP SEGPA 2022)
 - Maintien des moyens consacrés aux ouvertures de classes bilingues breton et des enseignements optionnels de langue régionale dans le cadre de la politique régionale des pôles et de la mise en œuvre de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne, signée entre l'Etat et la Région.
 - Amélioration de l'accueil des élèves allophones (1 ouverture pour 6h dans un collège 22, 1 à temps plein dans un collège 29, 1 ouverture pour 6h dans un collège 56 et 2 dispositifs NSA dans le 56 de 3h chacun)
-

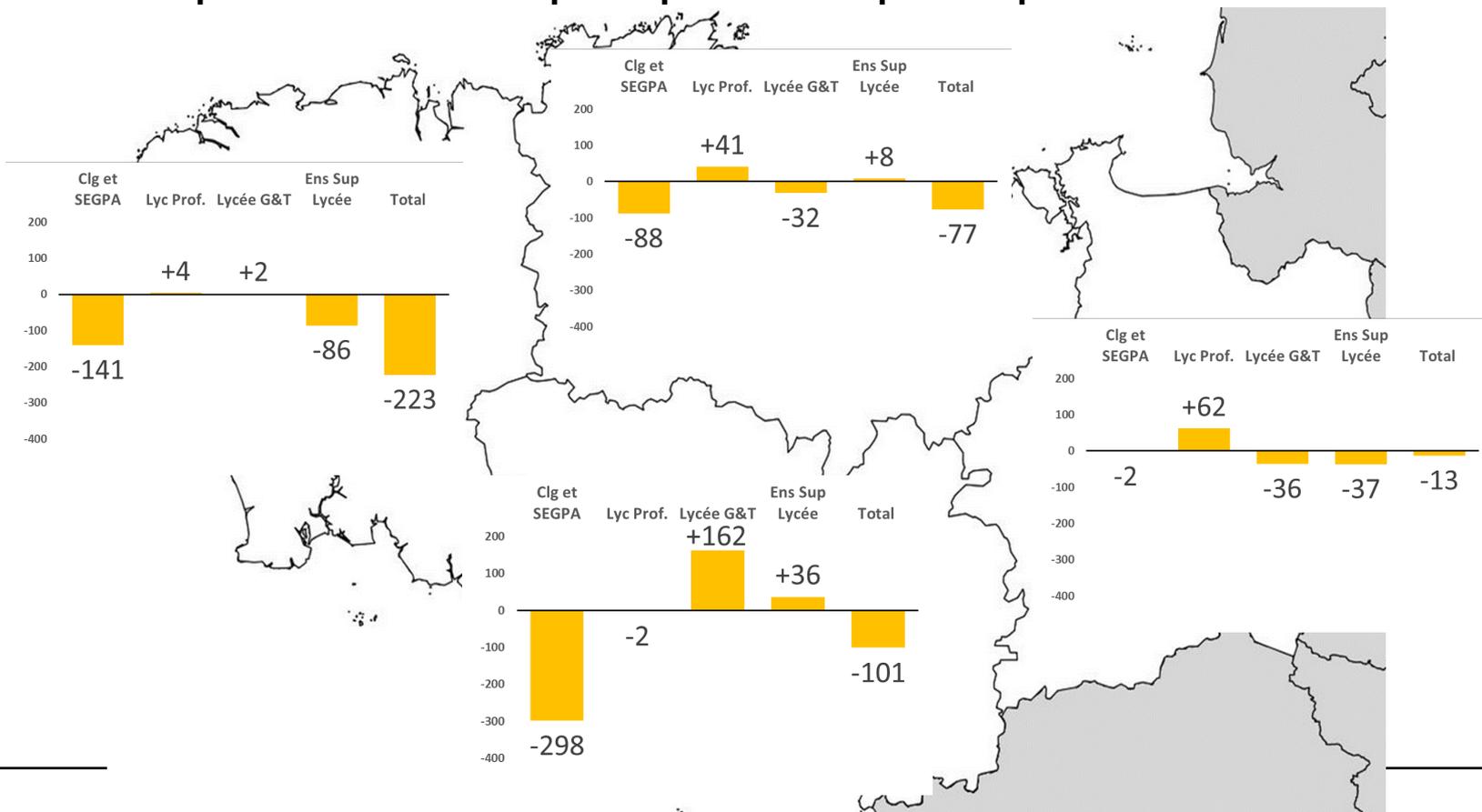
Second degré

Évolution des effectifs - public - prévision/constat R2022 – prévision R2023



Second degré

Évolution prévue des effectifs par département – public - prévision 2023-constat 2022



Second degré

Mesures rentrée 2023

Dans ce contexte de baisse démographique, les moyens d'enseignement de l'académie de Rennes seront en baisse de 30 ETP :

- 34 ETP en heures poste
- + 4 ETP en HSA

Pour la deuxième année consécutive, les moyens de vie scolaire sont en hausse notable puisque l'académie obtient la création de 5 ETP de CPE, après une augmentation de 8 ETP en 2022.
